

Peltre INFORMATIONS



PELTRE INFOS - N° 46 - octobre 2020

PELTRE

contacts
Tél. 03 87 74 22 27
E-mail : secretariat@mairie-peltre.fr
Site internet : <http://www.mairie-peltre.fr>



EDIT

J'espère que vous avez tous pu profiter de la trêve estivale pour vous reposer, vous divertir voire découvrir de nouveaux horizons pour ceux qui auraient fait le choix de voyager. Après un été singulier où chacun a dû s'adapter, la rentrée est arrivée et chacun a repris ses activités. C'est conscient des nouvelles contraintes qui s'imposent à nous et dans un esprit positif que nous souhaitons poursuivre les activités proposées à tous. Car il faut bien être lucide : la fin de la crise sanitaire n'est pas pour demain, et nous ne pouvons pendant une durée indéterminée vivre au ralenti. Il est indispensable, pour l'équilibre de tous, que la vie économique, sociale et culturelle reprenne, en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires pour limiter les risques et en comptant sur le comportement responsable de tous. L'application des gestes barrières est la seule et la plus efficace arme pour ne pas, une nouvelle fois, être contraints par la Covid-19. Il s'agit d'une question de responsabilité individuelle et de solidarité. Responsabilité individuelle et partagée qui sera notre force collective face à la pandémie. Solidarité humaine qui est notre espoir pour demain. Les gestes barrières et les masques sont essentiels pour notre vie quotidienne dans un avenir proche. C'est une nouvelle réalité que nous devons prendre en compte. Un écrivain a dit : « Si l'espoir connaissait l'avenir, il ne produirait aucun rêve... ». Alors, espoirs et rêves doivent aller de pair pour envisager la période post Covid-19 qui débute maintenant. Rien n'est perdu ! Il faut gagner cette bataille ensemble. Le pire n'est jamais sûr, l'imprévisible est toujours possible. Oui, cette rentrée est difficile en raison du contexte sanitaire et économique, mais elle reste pleine d'espoir. J'ai confiance en la capacité de chacun d'entre nous de relever ces immenses défis qui se dressent devant nous. Il nous faudra bouger des lignes qui existent, sinon le monde d'après pourrait être pire que le monde d'avant, parce que ce monde-là sera plus concurrentiel et donc plus égoïste à tous les niveaux, sur tous les continents et dans tous les pays. Mais aussi chez nous. Vous pouvez compter sur la détermination du Conseil Municipal pour rassembler, avancer et concevoir des actions, dans la mesure de nos moyens et dans le cadre des compétences qui sont les nôtres, à partir des réalités que nous vivons ensemble et non dans une verticalité descendante et condescendante, en ces temps où la solidarité est plus que jamais nécessaire.

Walter Kurtzmann
Votre maire



Une rentrée sous le signe du changement !

2

VIE SCOLAIRE

A la maternelle...

En dehors de ceux imposés par les conditions sanitaires, quelques changements ont eu lieu cette année : 3 entrées différentes pour les 3 classes, masques pour les enseignants et les ATSEM, des horaires d'accueil décalés pour éviter le brassage d'enfants et de parents.

Deux nouvelles têtes ont rejoint l'équipe : Mme Diane BCHINI (à droite sur la photo), maman de trois grands enfants, travaille en mater-

nelle depuis plus de 25 ans et après un déménagement a intégré l'école de Peltre où elle aura la charge du groupe des 27 moyens.

Une nouvelle Atsem (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), Florie LALLIÉ (à gauche sur la photo) est arrivée en même temps que les petits; mariée, maman de 2 enfants, elle a changé d'orientation professionnelle il y a une dizaine d'années pour travailler dans le domaine de la petite enfance. Après avoir œuvré dans plusieurs écoles de la région, elle rejoint avec plaisir l'équipe de Peltre. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Elles forment avec Mme VENOT-THIERRY, directrice, en charge des 18 Grands et Mme MERCET, en charge des 23 Petits ainsi que Patricia et Martine (AESH : accompagnant des élèves en situation de handicap) une équipe dynamique.

Les petits semblent peu perturbés par les nouvelles consignes.

Passée la première semaine où certains étaient surpris de ne pas retrouver leurs copains ni dans le couloir ni dans la cour, ils semblent s'être bien adaptés à ces changements.



Traversons la route pour rejoindre **l'école élémentaire**.

La fermeture d'une classe pour cette rentrée 2020 a conduit à la constitution de cours doubles.

Les 102 élèves de l'école se répartissent de la façon suivante :

- Monsieur WEYL assure la classe de 24 élèves : 17 CP et 7 CE1 ;
- Madame BEAUDOUIN a en charge une classe de 26 élèves : 14 CE1 et 12 CE2 ;
- Madame LEPINE assure une classe de 25 élèves : 11 CE2 et 14 CM1 ;
- Madame JASKOWIAK a en charge 27 élèves : 4 CM1 et 23 CM2 (Mme MARI le mardi).

Une nouvelle organisation à laquelle les enseignants et les enfants ont su s'adapter.

Des aménagements visibles comme le balisage de la cour de récréation ainsi que d'autres plus discrets montrent que les enseignants ont su faire face avec compétence aux consignes sanitaires.

Du côté des enfants, un élève de CE1 a déclaré : « ça s'est passé plutôt bien la rentrée. Le matin, on a récupéré tous nos cahiers et fichiers pour toute l'année et on a très peu travaillé. Les cours doubles c'est un peu nouveau pour nous parce que l'adulte parle aux autres pendant que nous, on essaie de lire et de se concentrer. Sinon, les consignes d'hygiène on les applique pour sauver des gens donc ça me va ! »

Travaux d'été dans les écoles



Comme chaque année, la Commune a profité des vacances d'été pour mener des travaux dans les écoles. Pour cette rentrée 2020, près de 40 000 € ont été investis afin d'améliorer l'accueil et le confort des enfants.

Des tableaux blancs interactifs (TBI) dans toutes les classes élémentaires

Conscient des enjeux éducatifs, sociaux, économiques et technologiques liés à l'essor des nouvelles technolo-

gies, le Conseil Municipal a choisi d'investir, près de 16 936 € pour l'installation de TBI dans toutes les classes élémentaires, dont 14 303 € pour l'achat et l'installation des tableaux et 2 633 €, pour l'acquisition des ordinateurs et des logiciels nécessaires à leur utilisation.

« L'État prend à sa charge 7 000€ car la Commune a été retenue à l'appel à projet « Écoles numériques innovantes et ruralité » (ENIR) » précise Monsieur le maire Walter

Kurtzmann.

Le TBI qui remplace le tableau avec craie ou crayon effaçable, est un outil pédagogique très apprécié des enseignants et des élèves en raison de sa souplesse d'utilisation et les multiples possibilités offertes.

Il permet d'afficher l'écran d'un ordinateur grâce à un projecteur et les utilisateurs peuvent contrôler l'ordinateur directement du tableau à l'aide

d'un crayon souris, ou avec les doigts. Il est utile dans tous les domaines d'apprentissage.

Une nouvelle chaudière à l'école maternelle

Le système de chauffage de l'école maternelle comprend deux chaudières à gaz dont une chaudière principale de marque Idéal Standard installée depuis plus de 25 ans et une chaudière secondaire de marque Viessmann installée lors de la construction du Centre Socio-éducatif. La chaudière principale était en panne et les devis pour sa réparation sont d'un montant supérieur à 8 000 €. Il a donc été décidé de procéder au remplacement de celle-ci.

Sept sociétés ont été consultées et se sont déplacées sur site pour visiter la chaufferie et prendre connaissance des installations existantes.

Après analyse technique et financière des offres reçues, c'est l'offre de la société SATHY (57 – Nouilly) qui a été retenue pour un montant global et forfaitaire de 23 013,12 €.

Cœur ABALONE

Avec l'artiste italo-belge Alfredo Longo, la Fondation Abalone a voulu redonner une nouvelle vie aux canettes usagées en les transformant en œuvres d'art !

Cette approche artistique et citoyenne doit porter une réflexion sur la consommation de masse de notre monde actuel et sensibiliser au geste du tri afin que les individus prennent conscience qu'un geste, si anodin

soit-il, peut en réalité bénéficier de manière durable à la planète et à l'art !

Sollicités pour récolter les 30 000 canettes qui constituent ce Cœur, les collaborateurs du siège social nantais du Groupe et des citoyens ont été mis à contribution dès juin 2017 et pendant 2 ans pour cette collecte puis pour écrire un message sur le Cœur : un nom, un prénom, un dessin, un message de paix ou d'amour, en libre expression.

Après avoir été exposé au siège social d'ABALONE puis sur le site des anciens abattoirs de Rezé (44), le Cœur est arrivé le 8 juillet, sur le site du Datacenter Advanced MedioMatrix (filiale d'Abalone) au sein de la Zone d'Activités du Pôle Santé Innovation de Mercy à Peltre.



Le Fleurissement Participatif s'invite à Peltre

4

VIE LOCALE

Pieds d'arbres, placettes, bandes enherbées, ...

Si vous souhaitez participer au fleurissement de notre commune et vous occuper d'un petit espace public, cette action est pour vous, que vous souhaitiez participer seul, en famille, avec des amis ou des voisins.

Végétaliser notre village, c'est permettre à la nature de regagner du terrain.

Sur le domaine privé, comme sur l'espace public, chacun peut s'approprier ces espaces pour en faire des lieux vivants.

Les avantages sont esthétique (embellissement d'une entrée, d'un quartier, des rues de la commune), écologique (l'installation des végétaux devient un micro habitat, accueillant les insectes pollinisateurs et phytophages, mais aussi les

prédateurs qu'ils soient insectes, oiseaux, lézards...), climatique (les plantes peuvent fixer les poussières atmosphériques et le carbone émis par les gaz d'échappement, c'est toujours cela de moins dans l'air et dans nos poumons!) et sociaux (jardiner en bas de chez soi permet de tisser du lien avec ses voisins !).

Le Principe ?

L'espace que vous souhaitez jardiner doit se trouver sur le domaine public. Ce peut être un espace vert existant (un massif, une pelouse, un pied d'arbre...) ou une jardinière existante. Un espace minéral sur lequel poser une jardinière. En pied de mur pour du fleurissement ou pour végétaliser une façade, sur un trottoir large ou une placette, un délaissé de voirie, un stationnement...

Dans tous les cas, un espace de 1m40 minimum devra être laissé libre pour la circulation des piétons.

C'est toujours la pleine terre qui sera privilégiée sur l'installation d'une jardinière hors-sol, qui demande plus d'arrosages.

Comment faire ?

Manifestez votre souhait de végétaliser un espace public à la Mairie.

Le projet sera élaboré conjointement entre vous et les services techniques, qui étudieront la faisabilité (recherche de la présence de réseaux, ...) et vous donneront des conseils sur le choix de la palette végétale, l'entretien du massif, ...

Nous signerons une convention sur 3 ans, vous engageant à respecter les conditions d'aménagement et d'entretien précisées dans le règlement.



Nettoyons la Nature

Le week-end des 25 et 26 septembre, la commune de Peltre avec le soutien des magasins E.LECLERC a organisé deux matinées de ramassage des déchets « Nettoyons la Nature ». Malgré l'arrivée du mauvais temps et sous

une pluie fine, trois classes du primaire de l'ensemble scolaire Notre Dame, le vendredi (l'école publique n'ayant pas souhaité participer en raison de la situation sanitaire), et une quarantaine de bénévoles, le samedi, se sont mobilisés pour l'opération. Sept circuits ont été tracés pour couvrir un maximum de terrain autour de

la commune.

Vendredi matin, les élèves de l'école élémentaire ont parcouru près de 6 km du Clos de Crépy, via la rue de Basse Bévoye jusqu'à la limite de la Cueillette, retour par la rue de la Horgne.

La matinée du samedi, quatre équipes se sont organisées afin de parcourir



Sur les traces de la 5th Infantry Division autour de Metz...

Alex ODD est un jeune homme âgé de 25 ans, membre de l'Association ThanksGIs, de l'amicale du Fort DRIANT et administrateur de la page Metz en Guerre.

Il s'intéresse plus particulièrement aux combats menés par les hommes de la 5th Infantry Division américaine lors de la dernière guerre mondiale autour de Metz lors de la libération

de la région messine, en novembre 1944.

Ses recherches lui ont permis de trouver une photo qu'il nous fait découvrir : « Sur la photo, nous pouvons voir des soldats fatigués, plein de boue, qui semblent faire une pause devant un Christ (ce qui rappelle étonnamment le soldat à Vidouville). Après de longues recherches, j'ai fini par localiser cette photo comme étant prise dans le village de Peltre. Après avoir passé des heures dans leurs foxholes du Bois de l'Hôpital, ces soldats du 1st Battalion du 10th Infantry Regiment arrivent enfin à

l'entrée du village de Peltre. Il ne reste qu'une courte distance avant d'arriver sur Queuleu et de s'emparer de Metz ! ».

Une plaque dédiée à la 5th infantry division et apposée sur le monument aux morts rappelle cette page de l'histoire de notre Commune.



les 18 km restant autour de Peltre. En passant par la rue des Fours à Chaux, la zone Artisanale, Route de Strasbourg, Entrée de la Cueillette, Route de la Basse Bevoye, Clos de Crépy tous se sont rejoints sur le parking de la Mairie. Deux bennes ont été remplies de sacs poubelle et autres objets comme un canapé, soit l'équivalent de 600 kg

de déchets (dont 40 kg collectés par les enfants).

En respectant les mesures sanitaires, la municipalité a offert une collation aux participants pour clore l'évènement.

Nous remercions les enfants et les adultes pour leur implication à rendre notre nature plus propre.



Un Toit, 2 Générations

L'association : « Un Toit 2 Générations » créée en 2008, intègre en 2018, le groupe SOS Seniors.

Cette association a pour but de promouvoir le développement de l'habitat intergénérationnel.

Il s'agit de mettre en relation un Se-

nior seul, ou vivant en couple et disposant d'au moins une chambre meublée dans son appartement ou sa maison, avec un(e) jeune étudiant(e) français(e) ou étranger(e) ou un jeune travailleur(se) à la recherche d'un logement à moindre coût.

Chacun, ayant un besoin :

- Pour le senior : rompre l'isolement, bénéficier d'une présence rassurante, d'un complément de revenu, être accompagné pour la réalisation de petits services (accompagnement aux courses, aide informatique ...)
- Pour le jeune : profiter d'une solution d'hébergement conviviale et économique, échanger, partager l'expérience et la sagesse des aînés

Si vous êtes prêts à adhérer à cette philosophie de vie, à participer à une expérience enrichissante et originale, adressez-vous à l'association :

« Un Toit 2 Générations »
47 rue Mazelle à METZ
Téléphone 03 87 22 21 96

vous avez également la possibilité de prendre contact avec Mme LEYDER, Adjointe au Maire en charge des Seniors (aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie).



Cours Informatique

L'Association Familiale n'étant plus en capacité d'assurer cette activité, la Commune de PELTRE propose à destination des seniors la mise en place d'une formation INFORMATIQUE / NUMERIQUE.

Les cours seront animés par un formateur professionnel de l'Association Lorraine Activités et porteront sur les thèmes suivants :

- La sécurité informatique : les anti-virus (choix et utilisation) et les mots de passe ;
- Les sauvegardes et le classement ;
- L'accès et l'utilisation aux sites des services publics impôts, caisse de retraite, sécurité sociale, etc...

D'autres thèmes pourront être abordés à la demande des participants. Les trois premières séances de formation seront GRATUITES : les jeu-

dis matin (les 19/11, 26/11 et 03/12 de 10 à 11h30) et se dérouleront au Centre Socio-éducatif les Pelt'iots.

Suite à ces cours gratuits (1 ou 2 ou 3 groupes de 9 personnes max) et suivant les inscriptions, nous offrirons, aux participants les plus motivés, de poursuivre avec une formation payante de 10 à 15 séances supplémentaires à un tarif attractif.

L'espace est équipé d'une connexion wifi. Venez avec votre ordinateur portable ou votre tablette numérique. Accès libre à partir de 60 ans.

Inscription : 06 03 86 86 75 ou lorraine.activites@gmail.com



Le Combat de Peltre

27 septembre 1871

Un écho venu de Suisse

Au début du mois de juin dernier Monsieur le Maire recevait un courriel de Monsieur Alain Jacques Tornare, historien et archiviste de la ville de Fribourg en Suisse. En faisant des recherches en vue d'un article sur la guerre de 1870-71 celui-ci venait de découvrir dans les archives communales une délibération datée du 19 mai 1871 et intitulée Secours pour le village de Peltre en Lorraine.

« Monsieur le Syndic (le maire) annonce qu'il s'est présenté un monsieur muni de recommandations, venant quêter pour les habitants du village de Peltre, près de Metz, Département de la Moselle, lequel village a été complètement incendié et détruit dans la dernière guerre. On demande si la commune de Fribourg veut accorder un subside. Le Conseil estimant que la population de la Ville a participé aux collectes faites pour les victimes de la guerre en général croit qu'il n'y a pas convenance à s'intéresser à une localité seulement. On se contente de remettre au quêteur une bourse contenant 17,45 francs qui a été trouvée dans les rues de Fribourg et appartenant à un soldat français en passage, lequel n'a pu être découvert, plus un montant de dix francs remis par le Comité local de secours »

Voilà un message inattendu et bienvenu en cette année commémorative du 150e anniversaire de la Guerre de 1870, en grande partie oubliée à l'échelle nationale, la première d'une série de trois ..., celle qui fut la matrice de 14-18 et 39-45. Mais pour l'Alsace Moselle ...

Revenons sur cette délibération municipale : elle date du 19 mai 1871, le traité de Francfort a été signé le 10 mai précédent.

Peltre va faire partie du Reichland d'Alsace Lorraine, fini le département de la Moselle.

Notre village porte les stigmates des conséquences du combat du 27 septembre.

Par repréailles, les prussiens l'ont le

soir même incendié : il est en ruine, maisons, château, couvent... des photographies en témoignent.

D'ailleurs elles sont, semble-t-il, à ce jour, les plus anciens témoignages photographiques sur notre village.

Alors qui est venu quêter pour sa reconstruction ? Et qui l'a recommandé ? On ne le sait pas. Un envoyé du maire de l'époque Monsieur de Tinseau ? Les familles nobles de Peltre ? Pour la reconstruction de l'église Monsieur de Tinseau avait dû avancer sur ses biens les frais de reconstruction de l'église, payés ensuite par les Allemands.

Et pourquoi Fribourg ?

La République a succédé à l'Empire après la chute de Sedan le 2 septembre 1870.

La guerre s'est poursuivie jusqu'en janvier 1871. Une armée commandée par Bourbaki qui fut d'ailleurs des combats autour de Metz s'est battue sur le front de l'Est. Face à l'adversité ses soldats, une troupe en guenilles, ont dû se réfugier dans un certain nombre de villes de la frontière suisse.

La guerre de 1870 a été en effet l'occasion pour la Suisse pays neutre d'intervenir dans le domaine de l'humanitaire, prélude à d'autres interventions.

Un village complètement incendié ? Pourquoi ? Que s'est-il passé et quand ?.

Petit rappel historique :

Depuis la mi-août 1870 Metz et ses abords immédiats sont un camp retranché. La ville est encerclée par l'armée prussienne. 180 000 soldats sous les ordres du Maréchal Bazaine ne seront pas secourus. Alors que faire ? Bazaine tergiverse et se contente d'ordonner des raids sur les villages environnants. Il s'agit d'aller chercher des vivres car tout manque en cette fin du mois de septembre tant pour les habitants que pour les chevaux de la garnison devenus squelettiques.

Peltre est dans les lignes al-

lemandes mais sur une voie ferrée. Même si le village a perdu une grande partie de ses habitants réfugiés à Metz les moissons ont pu être faites.

La limite du front est entre Basse Bévoie (troupes prussiennes) et Haute Bévoie (avant-postes français). Pour simplifier, c'est le tracé de l'actuelle rocade sud.

Une opération militaire inédite , trois heures de violents combats

En effet, pendant que des fantassins du 12e bataillon de Chasseurs à pied du général Lapasset prendront Mercy et Peltre une locomotive blindée sera lancée vers Coucelles Chaussy pour y accrocher quatre wagons de vivres destinés aux prussiens. Un deuxième





Général LAPASSET



Siège de METZ. — Combat de PELTRE (20 Septembre 1870)



Chasseurs à pied attaquant les prussiens dans le village de Peltre (près Metz).

train avec des chasseurs à pied doit lui prêter main forte. En fin de nuit les troupes à pied démarrent, mais c'est à 9 h que l'assaut est lancé aux deux extrémités du village. Les canons du fort de Queuleu ont bombardé Mercy l'ennemi est prévenu Les combats sont violents. Le château de Mercy et le Couvent où s'étaient

retranchés les soldats prussiens sont en grande partie détruits. C'est un succès ... mais la locomotive blindée équipée par l'ingénieur Dietz des ateliers de Montigny n'arrivera jamais à Courcelles. En effet un espion avait vu la préparation technique de l'opération et avait prévenu l'ennemi. La voie ferrée a été coupée à la hauteur de Crépy, le bétail convoité déplacé. « L'opération fourrage » n'est plus possible, la locomotive fait marche arrière. A 11 h ordre est donné aux soldats de regagner leurs lignes. Le butin est maigre : quelque bœufs, moutons, porcs sont ramenés à Metz, les soldats sont acclamés à leur retour. Mais la bataille a fait plus de 380 morts dans les deux camps. L'après midi retour des Prussiens : les quelques habitants qui étaient encore présents ont deux heures pour partir, on les accuse de complicité avec les français. Le Prince Frédéric Charles lui même ordonne l'ordre d'incendier le village. Peltre est alors bombardé, incendié: Basse Bévoie, le château de Crépy, La Grange-aux-Bois, Magny subissent le même sort. Du haut des fortifications de Metz on peut voir le rougeolement de l'incendie. L'église relativement épargnée sera elle aussi brûlée quelques jours plus tard .

Echos mémoriels

Dès le lendemain la presse messine évoquera ce combat et l'incendie ; cela sera repris très vite, malgré le blocus, par la presse nationale et républicaine. La presse européenne en publiera quelques lignes .Dans les nombreux ouvrages publiés dans l'immédiat après guerre, souvenirs

d'officiers entre autres, des chapitres détaillés et souvent partiels seront consacrés à cet évènement. En 1873 lors du procès de Bazaine le général Frossard témoignera à charge en s'appuyant sur ce combat inachevé et dramatique, un épisode du temps du blocus certes un peu moins glorieux que ceux des batailles de Rezonville, Gravelote et St Privat.

L'iconographie ne manquera pas : Photographies des ruines du couvent, de l'église, du village sous forme de cartes postales (ou ouvrages) sans doute les toutes premières de Peltre, images patriotiques comme celles d'Epinal, Gangel ou tableau de Migette représentant le couvent détruit.

Il faudra attendre le retour à la France en 1918 et l'érection du monument situé dans le cimetière pour que la trace mémorielle de ce combat si brutal soit rappelée. ...

Jacques
DEVAVRY

Cérémonie du 27 septembre Commémoration du 150^{ème} anniversaire de la bataille de Peltre

Le 27 septembre peu avant 11 heures, de nombreux porte-drapeaux et représentants des autorités civiles et militaires ont convergé vers le cimetière communal sur l'invitation du maire, Walter KURTZMANN et de M. Pascal KALMES, président du Comité Local du Souvenir Français pour commémorer le 150^{ème} anniversaire de la bataille de Peltre.



Après l'accueil des autorités et des porte-drapeaux, Mme Leyder,

adjointe au maire a lu un texte tiré des mémoires du Lieutenant-Colonel, officier de l'Armée du Rhin et rappelant l'histoire de la bataille de Peltre.

M. Pascal KALMES a ensuite rappelé que la création du Souvenir Français intervint dans le contexte de l'après-guerre de 1870 et de la perte de l'Alsace-Moselle par la France. En effet, François-Xavier Niessen, un professeur alsacien exilé en France en 1887, refusait l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Allemagne. Il voulait montrer l'attachement des Alsaciens-Lorrains à la France et maintenir en France le souvenir des provinces perdues. Il pensa que l'entretien des tombes devait permettre de garder présent dans les esprits le souvenir des morts pour la France et le sentiment de l'unité nationale. Il créa donc le Souvenir Français, le 7 mars 1888, à Neuilly-sur-Seine pour maintenir le souvenir de la guerre de 1870 ainsi que les valeurs de la France et de la République et appela les Français à rejoindre l'association. Le succès fut au rendez-vous.

Dans son discours, le maire, M. Walter KURTZMANN a regretté que la guerre de 1870 ne soit plus au programme scolaire car même si elle paraît lointaine, elle fait toujours partie de notre Histoire et son influence se fait toujours sentir dans les domaines de la géographie, de l'économie, de la culture, de l'architecture, des bâtiments en Lorraine et en Franche Comté, nombreux sont les domaines qui ont été impactés par cette période. Notre Commune n'échappe pas à ce constat puisqu'il y a un siècle et demi, une demi-journée de combat aura suffi à sceller le sort de Peltre et de ses habitants et changer la physionomie de notre village.

Il a également rappelé le traumatisme qu'avaient dû subir les 365 habitants de la Commune devant évacuer leurs maisons et traverser un champ de bataille qui avait vu mourir 330 soldats en un peu plus de 3 heures de combat.

Enfin, il a insisté sur l'importance d'honorer les 167 soldats français tués ou blessés lors cette journée de combat mais aussi les 163 soldats prussiens mis hors de combat ou disparus car savoir d'où l'on vient et connaître le prix de notre liberté, c'est se rappeler qu'après 75 ans de guerre, nous venons de connaître 75 ans de paix grâce à l'Europe, dont la vocation, voulue par ses pères fondateurs, est de garantir la paix et la prospérité des pays qui la composent.

Cinq membres de l'association Les Arquebusiers de l'Est (Association de reconstitution historique de la période second empire) étaient présents en uniforme de l'armée de Napoléon III pour donner une ouverture vivante à l'histoire de cette bataille.



La parole aux associations

10

VIE ASSOCIATIVE

TENNIS CLUB DE PELTRE

Est-ce la CODIV-19 ?

Est-ce le manque d'entraînement ?

Est-ce le fait d'être resté chez soi pendant un certain temps ?

Toujours est-il que les amateurs de la petite balle jaune ont retrouvé le chemin des courts de tennis et que les inscriptions se font à un rythme effréné. Jamais connu depuis la création du club.

Tous les cours dispensés par nos éducateurs (16 heures de cours et 6 éducateurs) sont pris d'assaut et tous complets. Du plus petit 4 ans au plus âgé 78 ans, petits, moyens grands, débutants, confirmés, forts, super forts, tous y trouvent leur bonheur. Il ne reste à ce jour que du tennis loisir sans cours....

Une réelle satisfaction pour son comité et sa présidente.

Pour la première fois en cette année 2020-2021, un groupe de mini-tennis, 17 enfants de 4 à 7 ans, un groupe très important plein de vitalité, très actif, je dirai même super actif, mais très intéressant.... Félicitations aux éducateurs Julien et Frédéric pour leur patience envers ces petits LOULOUS.

Ces petits sont l'avenir du club.



La Présidente
Ann Pascale MARIGNY

ASSOCIATION DES P'TITES TOUPIES

Un lent retour à la normale...

Après un grand moment où chaque assistante maternelle a dû rester chez elle avec les enfants, nous avons repris les activités communes en extérieur ; les petits sont retournés faire du Poney au centre équestre de l'Etrier.

Nous ne rentrons pas dans les écuries et les adultes sont masqués mais le plaisir des petits est toujours intact.

La remise en état de notre jardin au presbytère a commencé en septembre et le beau temps nous a permis d'en profiter presque tous les jours.

Nous n'avons pas encore repris les séances de motricité au CSE ; un protocole est en cours d'élaboration avec la mairie, l'école et le CSE.

REJOIGNEZ L'AS PELTRE !!!

Que vous soyez Footballeuses, footballeurs...Débutants ou non...

Envie de donner un peu de votre temps à une association du village !

Devenez dirigeants sportifs ou bénévoles pour le club,

On vous attend



ENTRAÎNEMENTS :

Mini - Foot (années 2016-2017)

le mercredi de 9h à 10h par Mélanie V.

U6 - U7 (2014-2015)

le mercredi de 17h30 à 18h45 par Flo K. et Mathéo M.

U8 - U9 (2012-2013)

le mardi et vendredi de 18h à 19h30 par David G.

U10 - U11 (2010-2011)

le lundi et jeudi de 17h30 à 19h par Mélanie V.

U12 - U13 (2008-2009)

le mardi et jeudi de 18h-19h30 par Marc G.

U 14 - U15 (2006-2007)

le mardi et jeudi 19h (jumelage avec Courcelles/Nied)

Renseignements :

Mélanie Véler (resp. équipes jeunes) 06 99 88 82 89

Gérard Schwartz (Secrétaire) 06 87 64 39 33

Thierry Grandjean (Président) 06 80 03 84 86



Par contre les matinées lecture à la médiathèque ne reprendront pas pour le moment.

Nous nous sommes adaptées pour que tout se déroule le plus normalement possible ; les petits sont heureux de se retrouver.

Le plus grand changement pour l'association est que nous ne pouvons plus organiser de bourses, vide dressing et autres manifestations qui nous permettaient de financer l'achat de matériel, de goûters ...pour les petits.



ASSOCIATION ENTRAIDE ET AMITIÉ

48bis, rue de Gargan - 57245 PELTRE

« Pour **POURSUIVRE** ses **ACTIONS**,
L'A.E.A. a VRAIMENT BESOIN de NOUVEAUX MEMBRES »

L'« Association Entraide et Amitié » aurait pu fêter cette année ses 40 ans d'Entraide et de Partage dans l'Amitié.

La situation sanitaire actuelle ne nous l'a pas permis.

Vous avez remarqué que nous n'avons pu organiser nos manifestations publiques :

LOTOS mensuels, Grande Fête Sportive de septembre et encore moins la cérémonie de « Remise des Dons ».

Pour maintenir nos objectifs d'Aide, après la catastrophe du 04 août à Beyrouth, nous avons organisé en respectant les règles sanitaires en vigueur, une grande « Collecte de matériel médical » sur 3 journées.

Grâce à vous, elle a rencontré un très vif succès et nous vous en remercions.

Plus d'une tonne sera ainsi acheminée au Liban via l'association PARTENARIAT SANTÉ 57.

Serait-ce vers ce genre d'ACTIONS que l'A.E.A devrait se tourner : des Actions ciblées, ponctuelles et toutes aussi efficaces ?

Dans le dernier bulletin Municipal, PELTRE-INFOS N°45 de juillet nous lançons déjà un APPEL afin que de nouveaux membres rejoignent le « Comité ».

AUCUNE réponse à ce jour n'a été faite à cet appel !

SANS de nouvelle candidature, il nous sera TRÈS difficile de continuer nos objectifs.

Ceux-ci peuvent s'inscrire dans un premier temps auprès de **Daniel MATHIEU au 06 08 51 91 40**, en déposant une candidature au Local de l'A.E.A. **48, rue de Gargan** (juste à côté du bureau de La Poste).

Via l'adresse internet : aeapeltre@live.fr

Une Assemblée Générale se tiendra fin novembre.



CHAMPS SONORES



L'association Champs Sonores a participé avec la mairie et le service Communication de Metz Métropole, à l'organisation du Festival Hop Hop Hop, le jeudi 1er octobre.

Nous n'avons malheureusement pas pu faire notre premier concert avec « la Casa Bancala » en 2020 mais ce n'est que partie remise en attendant que la situation sanitaire s'améliore.

Les deux Festiconfi (encore disponible sur notre page Facebook) ont rassemblé presque 500 personnes et aidé la Fondation pour la Recherche Médicale dans la lutte contre la Covid-19 à hauteur de 200€.

Nous avons plein d'idées et d'envies pour les mois et les années à venir pour l'avenir de l'association et la vie culturelle locale : concerts, animations avec les écoles (concert, spectacles, ...), soirée blind test, karaoké, fête de la musique en plein air, et pourquoi pas, la naissance d'un festival.

Nous sommes ouverts à toutes les propositions. Pour mémoire, le prix de l'adhésion à notre association est à 10 euros.

Renseignements sur notre page Facebook et au **07 70 37 87 30** ou champs.sonores@outlook.fr

PETIT CLUB MAIS GRAND RÉSISTANT !

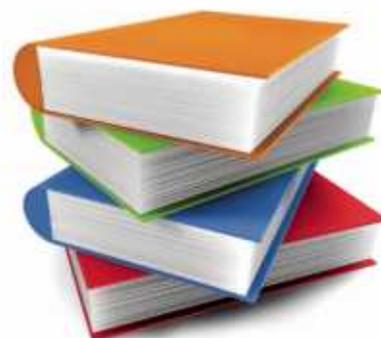
Le club de lecture dépendant de l'Association Familiale résiste au virus ! De mars à août malgré la crise sanitaire, nous avons continué nos discussions littéraires grâce à Internet.

Le point relais pour les échanges de livres se faisait sur un bord de fenêtre.

Nos retrouvailles très agréables et appréciées de tous ont eu lieu au mois d'août dans le jardin de Monique dans le respect des normes sanitaires.

La séance de reprise s'est déroulée le 21 septembre au Couaroil avec un effectif réduit dû aux conditions imposées pour les groupes.

Nous avons un peu subi comme tous les clubs cette crise mais nous en ressortons avec une motivation renforcée.



Peltre : capital du yoga fin juillet



*De gauche
à droite :*

**Walter
Kurtzmann**

**Mira-Baï
MAHESH
GHATRADYAL**

**Lav
SHARMA**

Les conférenciers viennent partager leurs connaissances avec le public. Parmi eux : Jacques Vigne, médecin psychiatre et essayiste, originaire de Sarrebourg, qui vit six mois de l'année en Inde ; Lav Sharma musicien et spécialiste du yoga du son ; Alyette Degrâces sanskritiste et philosophe indianiste ; Mira-Baï Mahesh Ghatradyal, fille de Shri Mahesh et professeur de hatha-yoga et Magali Vacherot, historienne de l'art et archéologue.



Monsieur le maire Walter Kurtzmann a accueilli à la Maison Saint-André les participants du congrès international de yoga qui s'est déroulé à Peltre du 26 au 30 juillet pour la 3^{ème} année consécutive.

Le congrès international est organisé par le centre de relations culturelles franco-indien (CRCFI) créé en 1959 par Shri MAHESH et reconnu d'utilité

publique en 2003. Une cinquantaine de pratiquants ont participé, dans le respect des normes sanitaires, aux divers enseignements.

Pendant le congrès, les journées commencent à 6 h 30 par 90 mn de cours suivi de la relaxation et se poursuivent en alternant conférences et pratiques posturales.



Contrôle en matière d'urbanisme

Le service Instruction des Autorisations d'Occupations du Sol de Metz Métropole assure pour le compte de la Commune le suivi des permis de construire ou déclaration préalable de travaux en se rendant sur le terrain.

Un contrôle de conformité peut être effectué en cours d'exécution des travaux mais il n'est pas systématique et obligatoire.

Quoi qu'il en soit, si un tel contrôle a lieu, le maire ou son représentant (un fonctionnaire commissionné) peut vi-

siter les constructions en cours. A cet égard, il peut procéder à toutes les vérifications qu'il juge utiles et se faire communiquer tous les documents techniques en rapport avec les bâtiments.

L'objectif ?

Indépendamment du constat de la régularité des actions exécutées ou en cours, le but est d'apporter l'aide nécessaire à une parfaite réalisation. Dans le cadre de cette prestation, la Commune reste l'interlocuteur privilégié des habitants qui effectuent ces modifications, que ce soient en neuf ou en rénovation.

L'équipe « contrôle de l'urbanisme » peut apporter son soutien en cas

d'erreur de conception voire d'implantation.

L'idée est bien d'aider, et non pas de sanctionner, ainsi que de régulariser sur le terrain des oublis importants et souvent involontaires, mais pouvant impacter directement le permis de construire concerné.

En effet, le titulaire d'une autorisation d'urbanisme (ou la personne qui a dirigé les travaux, par exemple l'architecte) doit adresser une Déclaration Attestant de l'Achèvement et de la Conformité des Travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin de ses travaux (articles L. 462-1 et R. 462-1 à -5 du Code de l'urbanisme).

Lorsqu'il est constaté que les travaux

Festival Hop Hop Hop

Notre village a accueilli le jeudi 1^{er} octobre pour la première fois le festival Hop Hop Hop.

Deux spectacles ont été présentés. Une pièce de théâtre intitulée Tourista. Une évocation du transport aérien, espace de libertés et d'asservissement. Le public a participé à cette représentation avec plaisir malgré une pluie continue.

En seconde partie de soirée, ambiance totalement différente avec les Frères Jacquard et leur spectacle musical intitulé Still lovin'ze sud. Les trois compères revisitent des chansons françaises en choisissant des musiques populaires et en leur associant d'autres paroles. Leurs créations musicales décalées associées à une prestation scénique impeccable ont suscité un beau moment musical et humoristique.

Merci à vous !!!

Ce fut une très agréable soirée !

Merci à l'association « les Champs Sonores » pour avoir permis aux équipes d'organisation et aux spectateurs de se restaurer.

A l'année prochaine !!!



ne sont pas conformes à l'autorisation délivrée, le maire met en demeure le bénéficiaire de déposer une demande de modificatif ou de mettre les travaux en conformité avec l'autorisation accordée.

A défaut de régularisation par le péti-

tionnaire suite à la mise en demeure envoyée, un procès-verbal doit être dressé et transmis au Procureur de la République.

Si la régularisation de l'anomalie est impossible, le maire peut imposer la démolition de la construction.

En l'absence de contestation de la conformité par l'administration à l'issue du délai de 3 mois, le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme peut demander la délivrance d'une attestation de non contestation de la conformité des travaux.



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020**1 - FRAIS DE SCOLARITÉ – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DE PELTRE POUR LES ENFANTS N’HABITANT PAS LA COMMUNE À COMPTER DE L’ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

Le Conseil Municipal décide de conserver la participation des communes de résidence aux frais de scolarité des élèves non-résidents de la Commune de Peltre au prix forfaitaire de :

- **903 euros** par an par élève scolarisé en école maternelle
- **332 euros** par an par élève scolarisé en école élémentaire

2 - MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide d’ajuster les dépenses de fonctionnement de +2 000€ au chapitre « 6718 -Autres charges exceptionnelles » et les dépenses d’investissements de 5 125 € réparties comme suit : « Article 2152 opération 134 Voirie » + 3 125€ et « Article 21318 opération 142 Bâtiments » + 2 000€.

2b - MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal décide d’ajuster les dépenses de fonctionnement de + 800€ au chapitre « 6688 - Charges financières »

2c - APPROBATION DE L’ÉTAT DES CREANCES ADMISES EN NON-VALEURS

La SCI du CLOS DE CREPY est redevable depuis 2006 de la somme de 30 928,72€ au titre de l’assainissement du Clos de Crepy. Malgré plusieurs relances et recherches, M. le Trésorier n’a pas réussi à recouvrer cette somme. La SCI a d’ailleurs été liquidée depuis.

Cette affaire ne pouvant trouver une issue favorable, M. le Trésorier demande au Conseil Municipal de bien vouloir admettre cette créance

en non-valeur au compte 6541 du budget principal.

3 - CESSION BAIL DE CHASSE

Suite au courrier de M. UNGERBULER Robert, adjudicataire du lot de chasse communal pour la période allant du 02/02/2015 au 01/02/2024, dans lequel il indique ne plus être mesure, pour raison de santé, de tenir son engagement, le Conseil Municipal accepte la cession ce lot de chasse en faveur de M. TILLEMENT Vincent pour la période allant du 1er octobre 2020 au 01 février 2024.

4 - ADHÉSION ET DÉSIGNATION D’UN REPRÉSENTANT À L’AGURAM

Le Conseil Municipal décide de reconduire son adhésion à l’AGURAM, agence d’urbanisme d’agglomérations de Moselle et désigner M. Jean-Marc RACHULA pour représenter la Commune dans cet organisme.

5 - RECONDUCTION DE POSTES PEC

Le Conseil Municipal décide de reconduire dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences, un poste d’agent d’entretien des bâtiments et un poste d’agent technique polyvalent pour une durée de 10 mois à raison, respectivement, de 20 heures et 35 heures par semaine pour une rémunération sur la base du SMIC.

6 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à une demande de détachement formulée le 21 août 2017 par un agent de catégorie B du grade de Rédacteur Principal de 1ère classe, son poste de Rédacteur Principal 1ère classe a été supprimé par mégarde du tableau des effectifs en juin 2019. Le Conseil Municipal accepte de réintégrer ce poste dans le tableau des effectifs. Il décide également de supprimer le poste d’ATSEM principal de 1ère classe suite au départ en retraite du titulaire au 30 juin dernier et d’ouvrir un poste d’ATSEM principal 2ème classe.

7 - PRISE EN CHARGE D'UN SINISTRE

Lors de travaux d'entretien des espaces verts situés le long du chemin piétonnier du lotissement « Les Champs Dorés », un jet de cailloux a endommagé la clôture d'une propriété limitrophe.

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge des frais du sinistre engendré par l'activité du service technique pour un montant de 163,80€.

8 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS NOTARIAUX SUITE A LA SUPPRESSION DE SERVITUDE

Lors de la vente du terrain sis 3, impasse du Ruisseau Saint Pierre et cadastré section 10 – parcelles 223 et 227 à la SCI CHRISTINE, en 1994, une servitude a été constituée devant Maître Jean-Claude REMY, notaire à Metz et enregistrée au livre foncier, pour le passage d'une canalisation d'eau potable desservant la parcelle cadastrée en section 10-71 et positionnée en limite séparative de la parcelle cadastrée section 10 – 227.

Or, il s'agit d'une erreur puisque la canalisation d'eau potable est en réalité située au milieu de cette parcelle.

Par suite à la suppression fin 2019 de la conduite d'eau qui était l'objet de la servitude et en vue de la vente du bien de la SCI CHRISTINE, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge les frais permettant de régulariser la situation au livre foncier et décide de confier le dossier à Maître Fabienne MARTIN, notaire de la Commune, afin de préparer l'acte de suppression.

9 - DÉSIGNATION D'UN ASSISTANT À MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LE MARCHÉ DE LA VIDÉOPROTECTION

Le Conseil Municipal, par la délibération du 19 septembre 2019 avait été décidé de lancer un marché d'Assistant à Maître d'Ouvrage pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur le ban communal. Après avis de la Commission d'Appel d'Offre – MAPA du 24 septembre, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société INGEATEC pour un montant global et forfaitaire de 5 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer l'ensemble des actes à intervenir pour la passation et l'exécution de ce

marché.

10 - ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE**D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Sur proposition du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle, le Conseil Municipal accepte la proposition de l'assureur AXA France Vie représenté par le courtier Gras Savoye Berger Simon pour une durée de 4 ans (date d'effet au 01/01/2021) pour les agents affiliés à la CNRACL, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,93 % et pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,61 %

Aux taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

11 - ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR DES RISQUES DE PRÉVOYANCE MISE EN PLACE PAR LE CDG57

Le Conseil Municipal a habilité le Centre de Gestion de la Moselle à agir pour le compte de la collectivité pour la mise en concurrence de mutuelles pour les risques prévoyance des agents. Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les offres présentées lors de leur réunion du 5 juin 2020 et ont décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM pour les risques « Incapacité de travail » et « Invalidité permanente » au taux total de 1,45%.

Le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2026 avec une adhésion facultative, sans questionnaire médical, pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé et pour une assiette de cotisation retenue par l'employeur basée sur le traitement brut indiciaire et la NBI (nouvelle bonification indiciaire).

12 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA CIMU

Suite au passage au 1er janvier 2018 de Metz Métropole en métropole, la compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) » a été rendue obligatoire.

Il en résulte l'installation obligatoire de la Conférence Intercommunale des Maires en Urbanisme. Cette instance est un espace de collaboration entre les 44 maires de Metz Métropole (qui pourront chacun se faire accompagner d'un élu) et les vice-présidents de Metz Métropole sur des sujets à enjeux politiques.

Les missions assignées à la CIMU sont les suivantes :

- Définir les modalités de collaboration entre Metz Métropole et les communes membres ;
- Examiner, après l'enquête publique, les avis joints au dossier d'enquête ainsi que les observations du public et le rapport du commissaire enquêteur ;
- Examiner les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avant que celles-ci ne soient débattues au sein des Conseils Municipaux des 44 communes puis du Conseil Métropolitain ;
- Organiser, le cas échéant, une médiation / conciliation sur d'éventuels sujets qui divisent.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient donc de désigner un représentant de la Commune au sein de la CIMU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix, de désigner M. RACHULA Jean-Marc pour représenter la Commune au sein de la Conférence Intercommunale des Maires en Urbanisme.

13 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 100€ à l'association JURY BADMINTON, pour les 4 licenciés résidant à Peltre.

14 - APPROBATION DU RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer une commission spécifique qui validera le projet de règlement de cimetière (afin d'assurer le

bon ordre, la décence, la sérénité, la salubrité et la tranquillité publique dans le cimetière communal). Celle-ci sera composée de Mmes Monique LEYDER, Marie-Claire LINGUENHELD, Nadine GARCIA, Audrey HUMBERT, Dominique KNECHT et M. Thierry WILHEM

15 – VENTE DE MATÉRIEL

Le chapiteau de l'ex-Val Saint Pierre n'est que peu utilisé compte tenu du temps nécessaire à son montage. D'autre part, ce matériel aurait dû passer un contrôle technique tel que prévu à l'article CTS 34 de l'arrêté du 23/01/1985 avant le 08/09/2016 pour que la Commune puisse continuer à l'utiliser.

Le Conseil Municipal décide compte tenu des frais inhérents à la remise en état du matériel, de céder le chapiteau en l'état au prix de 600 € à M. TILLEMENT qui a fait part de son intérêt pour ce matériel.

16 - RÈGLEMENT ET TARIFS DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2020/2021

Le Conseil Municipal décide de valider le règlement intérieur 2020/2021 de l'accueil périscolaire et d'augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 de 2% pour l'ensemble des quotients sauf celui inférieur à 500€.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE

1 – MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CRÉATION D'UN ACCÈS ET LA VIABILISATION DE 4 PARCELLES – AVENANT N°1

Suite aux travaux de création d'un accès et de viabilisation de 4 parcelles dans le lotissement « Les Champs Dorés » réalisés par l'entreprise Jean Lefebvre Lorraine (57 – Woippy), le Conseil Municipal accepte l'avenant N°1 au marché de travaux pour un montant total de 4 946,38€HT soit un montant total du marché de 218 025,21 €HT (+2,33%) et correspondant à des plus-values et moins-values, d'un montant des travaux de 314,52€HT et aux travaux de dévoiement d'un réseau de gaz dans l'emprise du chantier (côté sortie la RD955an) et un réseau de téléphone qui n'avait pas été identifié sur les plans remis par les concessionnaires pour un montant total de 4 631,86 €HT.

2 – MARCHÉ DE MAINTENANCE ET DE PETIT ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - CHOIX DU TITULAIRE

Après appel d'offres, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société UEM pour le contrat de maintenance et de petit entretien du réseau d'éclairage public pour un montant maximum estimé à 120 000 € HT pour une durée de 4 ans.

Le marché porte sur les prestations suivantes :

- Entretien préventif tous les 4 ans avec relampage ;
- Entretien curatif (dépannage courant) ;
- Service d'astreinte en 1heure et de dépannage urgent ;
- En option, la fourniture, la pose et l'entretien des motifs et illuminations de fin d'année.

Le marché comprend également des prestations de petit entretien (Entretien Non Programmé et Rénovation / Mise en conformité).



INFOS PRATIQUES

Un nouveau visage à la Mairie

Le 1er septembre, Madame Ozden Demiray, habitante de Jury, mère de 2 enfants, a pris ses fonctions d'Agent d'accueil au sein de l'équipe communale.

Présente les après-midis aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie, elle est chargée de l'accueil physique, téléphonique des administrés et de tout autre public ainsi que de la prise de rendez-vous pour les demandes de CNI et des passeports.

Avant d'intégrer ses nouvelles fonctions, Madame Demiray occupait un poste d'ad-joint administratif au CHR de Metz-Thionville.

Tout le secrétariat, les agents communaux et l'équipe municipale lui souhaitent la bien-venue.



La poste

La Poste transforme ses services pour s'adapter à la baisse de fréquentation du bureau de poste, à l'essor du commerce en ligne et à l'émergence de nouveaux besoins (distribution de carnets de timbres à domicile, visite de personnes âgées, collecte de colis dans la boîte à lettres, etc...).

Ainsi, dès le 17 novembre 2020, les horaires de passage du facteur vont évoluer. Celui-ci pourra passer le matin ou l'après-midi à votre domicile.

De même à compter du 4 janvier 2021, les horaires du bureau de poste de Peltre seront adaptés pour tenir compte de sa fréquentation et passeront de 24 heures par semaine à 21 heures.

Les nouveaux horaires d'ouverture seront les suivants :

- Mardi, mercredi et vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 ;
- Samedi de 9h00 à 12h00.



LA POSTE

M. Bernard SCHREPFER



M. Bernard SCHREPFER nous a quitté dans la nuit du 24 juillet, la veille de ses 85 ans.

Très tôt, au sortir de la guerre de 1939-1945, il a manifesté le désir d'être militaire et, plus particulièrement, d'être pilote.

Après des études secondaires au lycée de Haguenau, il s'engage dans l'armée de l'air.

D'abord simple soldat, il franchit peu à peu les échelons de la hiérarchie militaire après être passé par l'École de l'Air de Salon en Provence.

Il quitte l'armée avec le grade de Colonel.

Sa fidélité, son sens de l'honneur et le courage dont il a fait preuve au cours de missions périlleuses, notamment durant la guerre d'Algérie, lui valurent d'être décoré des grades de chevalier de l'ordre national du mérite et de chevalier de la légion d'honneur.

Si une légitime ambition l'a poussé à monter en grade, il n'était pas mû par le goût du pouvoir et des honneurs.

Mme. Viviane TOUSSAINT



Mme Viviane Toussaint née Hervé, est décédée le 18 août à Thionville, à l'âge de 79 ans.

Elle était domiciliée à Peltre depuis 1972.

Viviane Toussaint voit le jour à Verviers (Belgique) où elle y épouse M. André Toussaint, le 20 décembre 1967.

De cette union sont nés deux enfants, Christine et Eric. Viviane chérissait quatre petits-enfants, Nicolas, Quentin, Nathan et Clara.

Mme Toussaint avait travaillé au CAPEM (comité d'aménagement, de promotion et d'expansion de la Moselle) devenu Moselle Développement dont elle assurera la Direction à partir de 2002 jusqu'en 2014. Elle fût l'une des chevilles ouvrières de l'installation de l'usine Smart à Hambach.

Même si elle a fait sa vie en Moselle, elle resta toujours très attachée au Royaume qui a bercé son enfance et cette fidélité de Viviane, son at-

te qu'il a retenu de ses années de service et dont il nous a souvent parlé, c'étaient les moments de convivialité, les parties de foot, les pots de l'amitié.

Comme tout homme, il a connu dans sa vie des moments de joie et des moments de peine. De ces moments de joie, retenons la rencontre avec son épouse Brigitte, la venue de leurs enfants, Virginie et Hugues, de leurs petits enfants, Antoine et Charline.

Il a malheureusement perdu son épouse en 2007.

Comme toujours, il fait face à la situation avec courage et détermination.

Très impliqué dans la vie de sa commune, il a été conseiller municipal du 24 mars 1989 au 10 juin 1995 et membre de la commission de contrôle des listes électorales de 2008 à 2020.

Homme de foi, il a puisé force et courage dans la fréquentation des sacrements.

Jusqu'à ce que la maladie l'en empêchât, il a assisté, chaque fois que possible, à la messe dominicale.

tachement à son pays natal, on le retrouve indéfectiblement à travers son engagement en qualité de présidente de l'Union Royale des Belges de Lorraine et de trésorière de l'Union des Associations Belges et Franco-Belges de France.

Très impliquée dans la vie de la commune, elle a été conseillère municipale et conseillère de communauté de 2008 à 2020 et secrétaire de l'association de gestion de la fête villageoise. Son envie de s'engager, de servir autrui et le bien commun ainsi que son intérêt pour les choses nouvelles l'ont conduite à œuvrer au sein de la Commission d'Urbanisme pour la révision du PLU et pendant deux mandats au sein des Commissions « Fêtes et cérémonies » et « Communication » dans laquelle elle aimait rédiger des articles pour le bulletin municipal et où elle veillait scrupuleusement au respect de la langue française.

ETAT CIVIL

DU 1^{er} juillet AU 1^{er} octobre 2020

NAISSANCES

- Carla FONDACARO née le 5 juillet 2020, à Peltre
- Johanna EPLE, née le 30 juillet 2020, à Peltre
- Ilyès et Camil MELLAÏME, nés le 26 août 2020, à Peltre
- Timothée DENGLE, né le 11 septembre 2020, à Peltre
- Aksel AUDIGIER, né le 8 octobre 2020, à Peltre



MARIAGES

Néant



DÉCÈS

- Bernard SCHREPFER, le 24 juillet 2020, à Ars-Laquenexy
- Viviane TOUSSAINT, le 18 août 2020, à Thionville
- Jean-Claude LE RIDOU, le 3 septembre 2020, à Ars-Laquenexy
- Alfréda MULLER, le 19 septembre 2020, à Ars-Laquenexy
- Thérèse ADE JACQUET, le 03 octobre 2020, à Peltre



2445 est le nombre d'actes enregistrés dans le registre «naissances» au 1^{er} octobre 2020.

65 ans de mariage

"Ils se sont croisés un jour au-delà de la Méditerranée, il y a ... bien longtemps. Quelques années plus tard Cupidon est passé par là et ils se sont mariés le 17 septembre 1955.

A présent, toujours côte à côte dans leur maison à Peltre depuis plus de quarante ans, ils continuent leur chemin.

Joyeux 65^{ème} anniversaire de mariage Rose et Albert Garcia."



Directeur de la publication et coordination :
Walter KURTZMANN.

Equipe éditoriale :
Nadine GARCIA, Marie-Claire LINGUENHELD, Monique LEYDER, Cathy MOMPERT,
Caroline MARIGNY, Jacques DEVAVRY et Walter KURTZMANN.

Photographies :
Walter KURTZMANN, Monique LEYDER, Jacques DEVAVRY, Alain LAPLACE et Alex ODD.

Maquette et impression :



J.D..